Ces déchets ne sont pas collectés... ils doivent être apportés en déchetterie :

Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE).

Les déchets en verre : fenêtre et porte fenêtre, aquarium, miroir, vitre...

Les piles et tous les types de batteries (téléphones, voitures...).

Les pneus de voitures déjantés, propres et secs.

Les déchets issus du bâtiment : gravats, terre, parpaings...

Les déchets dangereux spécifiques : solvants, pots de peinture, produits chimiques...

Les déchets médicaux : médicaments (dépôt possible en pharmacie), radiographies.

Les souches et les troncs d'arbres.

Ces déchets sont totalement interdits :

Les extincteurs. Les bouteilles de gaz.
S'adresser à un vendeur spécialisé.

Les pièces détachées automobiles (sauf les batteries et les pneus).

S'adresser à un vendeur spécialisé, à une casse automobile ou à un ferrailleur.

Les plaques de fibrociment ou autre composant contenant de l'amiante.

Contacter la REP de Claye Souilly (VEOLIA) au 01 60 27 08 22.

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) : les aiguilles et les seringues sont interdits dans tout type de bac et doivent être stockés dans une boîte spécifique.

A apporter en pharmacie.

© Crédit photos : Adobe Stock - Ne pas jeter sur la voie publique.

IMPRIM'VERT®